

Atages
NES,
CHIQUEP.
toute les
pas à remplacer
grandes bouteilles
aucun minéral,
rhon, pisse-ri, rhu-
d'anger
estins, et sont un
les "Amers In-
TRAITS
REDUCTION
es grandeur
NET
bar doz.
Delorme
569 Rue Sussex
Rideau.
AWA.
garantie.
apis, Etc
DE TAPIS
AWA.
assortiment, les mell
s plus bas prix en
de
ts, Rideaux,
es, Garniture
de toute sorte.
PIS D'OTTAWA
SPARKS.
ED et Cio.
ATLANTIC
A
S COURTE
MONTREAL
points à l'est.
PASSAGERS
4
Jours
ULLMAN.
Bonaventura, de Mont-
Grand Tronc, Ver-
de chemin de fer
et les lignes d'États
tines, et aux villes de
roy, Albany et New-
1905, les trains cir-
Arr. à Montréal.
11.30 a.m.
5.30 p.m.
Arr. à Ottawa
12.30 p.m.
9.30 p.m.
s rendent dire
changement de char-
nement de tous les
Tronc.
Ottawa à 8 heures du
à Oiseau avec le
ontario et toutes les
qui arrive à Toronto
Montréal à 8.45 du
s l'express de nuit
New-York via Spring-
via Lowell 7.00 p.m.
et New-York à
Montréal à 8.25 du
MIÈRE CLASSE
S EN ACIER
ad et l'est changent de
à Montréal ou leur
de l'extra et sans que
per.
Vau demandé à revoir des témoins de
Saint Vincent de Paul. On lui répond qu'il
l'aurait en temps et lieu.
La cour s'ajourne à deux heures.
SEANCE DE L'APRÈS-MIDI
La séance est reprise à 2.55 p.m.
Le premier témoin appelé est François
Covrette, un des gardes du pénitencier.
Il dépose comme suit: Dans l'après-midi
du 24 avril dernier, j'étais en devoir dans
la boutique des tailleurs de pierre.

LES FORGATS EN COUR

Hier matin, tout le monde, à Montréal, prononçait le nom de Vian, et une foule considérable se porta aux abords du Palais de Justice pour assister à l'arrivée du fameux forçat et de ses deux compagnons. Chacun avait fait de grands efforts pour se ménager un moyen de pénétrer dans l'enceinte de la Cour d'Assises pour entendre les révélations étranges que doit faire l'accusé sur l'administration du pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

Vers neuf heures et demie, près de cinq cents personnes attendaient avec anxiété. A dix heures moins le quart, il se fit un mouvement rapide de la foule, vers l'hôtel de ville, où s'élevait un nuage de poussière.

Il n'a été mon pistolet. C'était un pistolet à cinq coups. Il était chargé. La portée de ce pistolet est assez forte. A soixante pieds la balle a traversé deux planches d'un pouce. Lévesque et Desjardins ont été atteints. Therrien et l'ont couché à côté de moi. Vian, Martel et Peters m'ont tiré. Therrien ne portait pas d'armes.

Quelques minutes après d'autres employés Antoine Plouffe, McEilwain, ont aussi été garrottés comme moi. Ils ont été amenés dans la boutique et garrottés au même endroit que moi. C'est Vian qui a enlevé les pistolets de Plouffe, et de McEilwain du préfet. Avant de tirer, le préfet lui ont enlevé l'arme d'un charretier Leblanc. Je n'ai pas vu où le pistolet de Leblanc. Vian a commencé le premier à m'attaquer. Vian était le chef et dirigeait les autres d'après ce que j'ai vu.

Lorsque nous avons été tous couchés dans la tribune, j'ai entendu le préfet dire, alors porter l'échelle au mur. Ensuite on a amené le préfet dans la boutique. Peters lui a lié les deux jambes derrière, qu'il était assis sur un petit banc près de moi.

C'est alors que Vian a enlevé le pistolet du préfet. Ils n'ont pas attaché les mains du préfet. Un des revolvers a été enlevé du préfet: "Celui-ci, on ne le laissera pas comme ça. On va l'amener et on lui fera ouvrir les portes." Alors les revolvers sont partis avec le préfet dans la direction du mur de bois.

Quand ils sont partis avec l'échelle pour l'appiquer sur le mur, Vian s'est emparé des revolvers d'au moins trois des gardes et les avait en sa possession.

Mon revolver m'a été remis après que l'enquête eût été faite.

Je suis resté plus d'une heure attaché dans la boutique d'un côté.

Le prisonnier transquestionne le témoin et lui demande, entr'autres choses, si lui et Vian ont été garrottés à l'arrière du cou, de lui donner tout le confort possible.

Le témoin répond: Vous avez vu le soin de me coucher dans le bras de ce pour que je ne puisse rien voir de ce que vous allicez faire.

Plus tard, vous êtes revenu et avez dit aux autres détenus, en parlant de Plouffe, "Vous n'avez pas trouvé son pistolet, vous autres; je le trouverai bien, moi, s'il en est un et en effet, vous le lui avez enlevé." C'est un nomme Jos Gauthier, un détenu, qui est venu me détacher. Le soir du 24, j'étais en service dans le bureau de la boutique de la prison. C'est mon collègue et moi qui avons allumé les lampes. J'ai été pour allumer la lampe de Vian et il m'a dit: Comment êtes-vous trouvé ce soir au travail? Je lui ai répondu que je n'avais pas aimé ça.

Le grand jury rapporte les actes d'accusation contre Vian, Martel et Peters. Paulin, lui de grand chemin; Andrew Maloney, pour avoir tenu une maison de jeu; Max, Frevost, parjure; George Jépin, parjure; et Alex Taylor, parjure. Jacques Brille, faux; Charles Reilly, trouvé dans un bâtiment avec intention d'y commettre une félonie; Thomas P. Ward, obtention de marchandises sous de faux prétextes.

Le grand jury déclare non fondées les accusations portées contre Alf. Gauthier, assaut grave; Magloire Letour, parjure; Adeline Godin, pour parjure, — ignorance; Joseph Bastien, ignorance; Laurence de Vian, ne continue.

Le Dr Brosseau, médecin et chirurgien de Montréal, dit que lors de la tentative d'évasion qui a eu lieu au pénitencier de Saint-Vincent de Paul il a été appelé à donner ses soins au garde Chartrand qui a été blessé. Il est positif que la blessure qu'a reçue Chartrand a été causée par une arme à feu. La balle était celle d'un pistolet de gros calibre ou d'une petite carabine. La blessure pouvait être dangereuse car elle lui a touché le bras principal avoisinant le bas de l'abdomen.

Interrogé par Vian il dit qu'il ne peut faire serment si la balle qui a atteint le garde Chartrand était une balle de carabine ou non, mais qu'elle était à peu près de la grosseur de celle du pistolet soumis à la cour. Il n'a pas vu la blessure qu'a reçue Corrivain, le détenu qui a été garrotté, mais il a vu celles du préfet Lavolette et il dit que les blessures de ce dernier et celle du garde Chartrand ont été faites par des armes à feu.

En ce moment, Vian s'adressait qu'un des jurés, assis à l'extrémité Nord-Est du dernier banc est profondément assoupi.

Votre honneur, dit-il, je demande que ce juré qui dort, soit dérangé. Tout le monde se tourne vers le dormeur; l'auditoire rit bruyamment, les huissiers crient silence; le docteur jure son serment toujours, à des voisins du lit de justice, pousses le rouleur, qui s'éveille aux bruyants éclats de rire des auditeurs. Il dit qu'il a tout entendu et qu'il était recueilli. La cause fut continuée.

Au moment de la transquestion, Vian demanda qu'on attendît M. Saint-Pierre qui avait pris sa cause.

Un jeune avocat, Lorange, conseilla à Vian de demander un avocat à la couronne. L'accusé préféra faire la transquestion lui-même. Il avait pris des notes de la transquestion pendant toute la déposition.

Du haut de la boutique, il interrogea d'une manière assez serrée le témoin Chartrand. Les questions se terminèrent ainsi: "Répondez à la question, je veux qu'on réponde à mes questions," répétait Vian d'une voix forte.

Y avait-il avec vous d'autres officiers dans le jardin? — Oui, Kenny, Labelle, le député-préfet... — Ah!... le député-préfet... reprend l'accusé!

La seconde fois que les détenus sont montés sur le mur, dans quelle position étaient-ils? — Couchés, assis ou debout, je ne puis dire. — Vous avez juré qu'entre la planche du bout de l'échelle et le mur, il y avait trois ou quatre pouces? — Oui. — Vous m'avez reconnu par cet espace? — Oui. — Vous êtes de 60 à 70 pieds? — Oui. — Vous avez dit que Peters était avec moi et avait tiré? — Oui.

Comment m'avez-vous reconnu à cette distance; comment m'avez-vous distingué de Peters dans cet espace? — Tout cela ne m'a pas empêché de voir Vian. — Savez-vous si la balle de Peters n'est pas celle qui vous a atteint? — Non, c'est celle de Vian. — Ah oui, c'est toujours moi, vous êtes décidé de le dire. Vous ne me voyiez que le front, comment me reconnaître? — Je vous ai reconnu.

Vian demanda à revoir des témoins de Saint Vincent de Paul. On lui répond qu'il l'aurait en temps et lieu.

La cour s'ajourne à deux heures.

Victor Therrien était l'instructeur de la boutique. Il y avait, cette après-midi là, 38 hommes dans la boutique. Les autres étaient taillés de la pierre comme les autres, cette après-midi-là.

Entre 3 et 4 heures le prisonnier est arrivé dans l'appartement de la chambre où j'étais pour demander un ciseau à "layer". J'étais dans une espèce de tribune dans l'appartement où le garde et l'instructeur devaient se tenir. Cette tribune est entourée d'une clôture de 2 1/2 à 3 pieds de hauteur. Vian est arrivé par la porte du sud et Martel par la porte du Nord. L'un m'a saisi la main droite, l'autre la main gauche. Ils m'ont attaché les mains derrière le dos et ils m'ont laissé couché sur le bras de scie à terre, après avoir lié les pieds. Therrien était avec moi. D'autres détenus ont attaché Therrien de la même manière. Lorsque je fus à terre, le prisonnier m'a fouillé pour prendre mon pistolet.

Il m'a oté mon pistolet. C'était un pistolet à cinq coups. Il était chargé. La portée de ce pistolet est assez forte. A soixante pieds la balle a traversé deux planches d'un pouce. Lévesque et Desjardins ont été atteints. Therrien et l'ont couché à côté de moi. Vian, Martel et Peters m'ont tiré. Therrien ne portait pas d'armes.

Quelques minutes après d'autres employés Antoine Plouffe, McEilwain, ont aussi été garrottés comme moi. Ils ont été amenés dans la boutique et garrottés au même endroit que moi. C'est Vian qui a enlevé les pistolets de Plouffe, et de McEilwain du préfet. Avant de tirer, le préfet lui ont enlevé l'arme d'un charretier Leblanc. Je n'ai pas vu où le pistolet de Leblanc. Vian a commencé le premier à m'attaquer. Vian était le chef et dirigeait les autres d'après ce que j'ai vu.

Lorsque nous avons été tous couchés dans la tribune, j'ai entendu le préfet dire, alors porter l'échelle au mur. Ensuite on a amené le préfet dans la boutique. Peters lui a lié les deux jambes derrière, qu'il était assis sur un petit banc près de moi.

C'est alors que Vian a enlevé le pistolet du préfet. Ils n'ont pas attaché les mains du préfet. Un des revolvers a été enlevé du préfet: "Celui-ci, on ne le laissera pas comme ça. On va l'amener et on lui fera ouvrir les portes." Alors les revolvers sont partis avec le préfet dans la direction du mur de bois.

Quand ils sont partis avec l'échelle pour l'appiquer sur le mur, Vian s'est emparé des revolvers d'au moins trois des gardes et les avait en sa possession.

Mon revolver m'a été remis après que l'enquête eût été faite.

Je suis resté plus d'une heure attaché dans la boutique d'un côté.

Le prisonnier transquestionne le témoin et lui demande, entr'autres choses, si lui et Vian ont été garrottés à l'arrière du cou, de lui donner tout le confort possible.

Le témoin répond: Vous avez vu le soin de me coucher dans le bras de ce pour que je ne puisse rien voir de ce que vous allicez faire.

Plus tard, vous êtes revenu et avez dit aux autres détenus, en parlant de Plouffe, "Vous n'avez pas trouvé son pistolet, vous autres; je le trouverai bien, moi, s'il en est un et en effet, vous le lui avez enlevé." C'est un nomme Jos Gauthier, un détenu, qui est venu me détacher. Le soir du 24, j'étais en service dans le bureau de la boutique de la prison. C'est mon collègue et moi qui avons allumé les lampes. J'ai été pour allumer la lampe de Vian et il m'a dit: Comment êtes-vous trouvé ce soir au travail? Je lui ai répondu que je n'avais pas aimé ça.

Le grand jury rapporte les actes d'accusation contre Vian, Martel et Peters. Paulin, lui de grand chemin; Andrew Maloney, pour avoir tenu une maison de jeu; Max, Frevost, parjure; George Jépin, parjure; et Alex Taylor, parjure. Jacques Brille, faux; Charles Reilly, trouvé dans un bâtiment avec intention d'y commettre une félonie; Thomas P. Ward, obtention de marchandises sous de faux prétextes.

Le grand jury déclare non fondées les accusations portées contre Alf. Gauthier, assaut grave; Magloire Letour, parjure; Adeline Godin, pour parjure, — ignorance; Joseph Bastien, ignorance; Laurence de Vian, ne continue.

Le Dr Brosseau, médecin et chirurgien de Montréal, dit que lors de la tentative d'évasion qui a eu lieu au pénitencier de Saint-Vincent de Paul il a été appelé à donner ses soins au garde Chartrand qui a été blessé. Il est positif que la blessure qu'a reçue Chartrand a été causée par une arme à feu. La balle était celle d'un pistolet de gros calibre ou d'une petite carabine. La blessure pouvait être dangereuse car elle lui a touché le bras principal avoisinant le bas de l'abdomen.

Interrogé par Vian il dit qu'il ne peut faire serment si la balle qui a atteint le garde Chartrand était une balle de carabine ou non, mais qu'elle était à peu près de la grosseur de celle du pistolet soumis à la cour. Il n'a pas vu la blessure qu'a reçue Corrivain, le détenu qui a été garrotté, mais il a vu celles du préfet Lavolette et il dit que les blessures de ce dernier et celle du garde Chartrand ont été faites par des armes à feu.

En ce moment, Vian s'adressait qu'un des jurés, assis à l'extrémité Nord-Est du dernier banc est profondément assoupi.

Votre honneur, dit-il, je demande que ce juré qui dort, soit dérangé. Tout le monde se tourne vers le dormeur; l'auditoire rit bruyamment, les huissiers crient silence; le docteur jure son serment toujours, à des voisins du lit de justice, pousses le rouleur, qui s'éveille aux bruyants éclats de rire des auditeurs. Il dit qu'il a tout entendu et qu'il était recueilli. La cause fut continuée.

Au moment de la transquestion, Vian demanda qu'on attendît M. Saint-Pierre qui avait pris sa cause.

Un jeune avocat, Lorange, conseilla à Vian de demander un avocat à la couronne. L'accusé préféra faire la transquestion lui-même. Il avait pris des notes de la transquestion pendant toute la déposition.

Du haut de la boutique, il interrogea d'une manière assez serrée le témoin Chartrand. Les questions se terminèrent ainsi: "Répondez à la question, je veux qu'on réponde à mes questions," répétait Vian d'une voix forte.

Y avait-il avec vous d'autres officiers dans le jardin? — Oui, Kenny, Labelle, le député-préfet... — Ah!... le député-préfet... reprend l'accusé!

La seconde fois que les détenus sont montés sur le mur, dans quelle position étaient-ils? — Couchés, assis ou debout, je ne puis dire. — Vous avez juré qu'entre la planche du bout de l'échelle et le mur, il y avait trois ou quatre pouces? — Oui. — Vous m'avez reconnu par cet espace? — Oui. — Vous êtes de 60 à 70 pieds? — Oui. — Vous avez dit que Peters était avec moi et avait tiré? — Oui.

Comment m'avez-vous reconnu à cette distance; comment m'avez-vous distingué de Peters dans cet espace? — Tout cela ne m'a pas empêché de voir Vian. — Savez-vous si la balle de Peters n'est pas celle qui vous a atteint? — Non, c'est celle de Vian. — Ah oui, c'est toujours moi, vous êtes décidé de le dire. Vous ne me voyiez que le front, comment me reconnaître? — Je vous ai reconnu.

Vian demanda à revoir des témoins de Saint Vincent de Paul. On lui répond qu'il l'aurait en temps et lieu.

La cour s'ajourne à deux heures.

de Peters. Il ne peut dire combien il y avait de forçats dans l'échelle. Au meilleur de sa connaissance, le prisonnier dit que Peters ont tiré chacun deux coups sur le garde Chartrand qui se trouvait sur le petit banc à 100 pieds de l'échelle. Il ne peut pas dire si Vian et Peters ont été les premiers ou les derniers à apparaître dans l'échelle, surtout il n'est pas positif certain que c'est Vian qui a blessé Chartrand. Le prisonnier dit au témoin: "vous visiez sur moi?" Oui, répondit celui-ci. "Et vous n'avez pas pu m'atteindre à pointa Vian avec un air de satisfaction, comme dans mes positions convenables." Non, "répondit le témoin, car il arrive qu'on peut manquer son coup dans les meilleures positions." Les carabines ont servi les gardes du pénitencier peuvent porter à 600 verges. Le témoin n'a pu voir distinctement la couleur du pistolet que le prisonnier tenait à sa main, il croit qu'il était blanc. L'échelle était à peu près sur le milieu du mur; les gardes sur le mur d'enceinte pouvaient voir mieux que lui les détenus.

Le prisonnier pose encore une couple de questions et remercie son témoin de ses services.

Le garde M. Chartrand, dit qu'il n'était pas de service le jour de la révolte, mais il était à travailler dans son jardin lorsqu'il entendit un coup de feu. Il comprit de suite qu'il devait y avoir quelque chose d'extraordinaire au pénitencier, il s'y rendit en passant par le jardin potager. Il se trouve au côté sud du pénitencier entre celui-ci et l'église de la paroisse. En arrivant au jardin, il a remarqué que le garde Kelly travaillait avec les détenus qui l'avaient de ce qui se passait. Il vit alors le bout d'une échelle entre la tour No 2 et la tour No 1. L'échelle était posée sur le mur. Il est rapproché de la tour No 2. Quand il fut en position de voir ce qui se passait le sous-préfet se trouvait avec F. Chartrand en passant par le jardin potager. Il se trouva sur Chartrand et pouvait être alors à 30 pieds du blessé dans la même direction. Vian était à droite sur l'échelle et Peters à gauche, il est positif de les reconnaître, ils avaient sur la tête chacun une petite casquette.

Le témoin connaît très bien Vian qui est allé au pénitencier deux fois depuis huit ans, en qualité de serviteur pénitencier. Quand le garde F. Chartrand s'est plaint d'être blessé, il est positif que c'est Vian et Peters qui tiraient. D'autres détenus ont tiré sur le témoin, mais il n'est certain que Vian et Peters ont remporté une couple de fois dans l'échelle.

Interrogé par Vian, le témoin dit que lorsqu'il est arrivé au pénitencier, il n'y avait personne sur le mur, mais il a vu via Vian et Peters apparaître deux fois sur le mur. Des détenus se sont montrés trois fois au bout du mur. Il est positif que Vian et Peters ont remporté une couple de fois dans l'échelle.

Antoine Plouffe, dit qu'il était le 24 avril dernier, de service comme charretier, au pénitencier. En arrivant à la boutique des tailleurs de pierre, il a vu Vian, Martel et Peters et on lui a enlevé son pistolet. C'est Vian qui lui a oté, il était chargé de balles et du calibre de 12 portant les mêmes balles qu'il exhibait à la cour. Deux autres détenus avaient d'abord essayé de lui enlever, mais ils n'avaient pu réussir. Vian se présenta alors en disant: "laissez-moi faire, je vais le caresser." Vian donna des ordres et paraissait être le chef.

Ce fut lorsque le témoin eut été garrotté et déposé dans la tribune, que les autres détenus arrivèrent avec le préfet Lavolette. Ils l'ont d'abord assis sur un petit banc et lui ont ensuite lié les jambes. C'est le détenu Peters qui a accompli ce besoin, mais c'est Vian qui lui enleva son pistolet. Un des forçats qui entouraient le préfet a alors dit à celui-ci: "tu vas nous servir vers la porte et tu nous diras, si non on te casse la tête", mais il ne peut dire lequel a dit cela.

Interrogé par Vian le témoin dit que le prisonnier était de ceux qui ont garrotté le préfet Lavolette. Les autres détenus ont garrotté le préfet. Les gardes McEilwain, Couvrette et Leblanc se trouvaient alors dans la tribune. Une peut pas dire si le prisonnier a tiré sur le témoin.

Lorsque le témoin eut été garrotté, il fut placé dans la tribune de manière à avoir le dos tourné au mur et voir sous ce que se faisaient par derrière les autres détenus. Le bâtiment des tailleurs de pierre, il était escorté des détenus Vian, Peters, Martel, Cadieux, Norman et Durocher. Ils l'ont fait entrer par la porte sud, l'ont d'abord mis dans la tribune et l'ont ensuite sorti par la porte nord. Cadieux, au meilleur de sa connaissance a dit que c'est le seul qui ait parlé des menaces à l'adresse du préfet. Il tenait le préfet à la droite, par le cou. Vian lui a touché mais seulement pour lui enlever son pistolet.

Vian essaya de prouver que dans la position où se trouvait le charretier Plouffe, tout garrotté dans la tribune, il ne pouvait voir ce qui se passait à l'extérieur, mais que si se trouvait assis entouré de 7 ou 8 détenus. Il fait la description de la scène.

Le garde Couvrette est de nouveau interrogé par le témoin. Vian déclare n'avoir aucune transquestion à lui faire.

Le charretier Jérôme Leblanc au service du pénitencier le 24 avril dernier, dit avoir été saisi et garrotté par Vian, Martel et Couvrette, qui l'ont ensuite couché sur le mur.

Interrogé par Vian, il dit que c'est Martel et Vian qui l'ont saisi. Vian l'a d'abord et Martel ensuite. Vian ne lui a fait aucune menace, mais Martel l'a menacé de violence. Lorsqu'on l'est garrotté, on l'a placé dans la tribune avec Plouffe, McEilwain et Couvrette. C'est Lévesque qui l'a transporté là. On ne lui a fait aucun mal. Vian, Martel, Durocher et Corrivain étaient de ceux qui ont amené le préfet dans la tribune. Vian déclare n'avoir vu tout ce qui se passait. Il n'a pas vu les personnes qui adressaient des menaces au préfet. C'est Vian qui a désarmé ce dernier.

Après l'audition de ce témoin, l'avocat de la couronne déclare sa preuve faite. Le juge demande à Vian s'il est témoin à coup, "je suis blessé." Le sous-préfet a répondu: "donnez moi votre carabine." Le témoin a tiré deux coups de carabine sur les détenus qui se trouvaient au haut de l'échelle.

Au bout de l'échelle, le témoin a vu paraître d'autres chapeaux, mais il ne peut distinguer si c'était des forçats, car on avait soin de ne pas trop se laisser voir. Il croyait que c'était des forçats, car on avait soin de venir à lui. Vian était dans l'échelle il lui voyait la tête. Il n'a pas reconnu d'autres têtes que celles du prisonnier et

BERNARD SIMARD BOUCHER
Etalez Nos 1 et 2, Marché des produits et viandes, et No 1 marché Ouest

HENRI MASSE
ÉPICIER et BOUCHER
COIN DES RUES
Prturose et Cambridge

Chemin de Fer Canadien du Pacifique
LIGNE COURTE
Ottawa, Quebec ET MONTREAL.

	Expenses Directes		Expenses Locales		Expenses du soir.
	a.m.	p.m.	a.m.	p.m.	
L. à Ottawa	4 48	8 25	4 40	6 32	
à Montréal	8 18	12 23	8 55	10 00	
à Québec	2 20		6 30	6 30	
Laisse Québec	10 00	10 00		2 30	
Laisse Montréal	9 00	7 15	6 00	8 00	
Arrive à Québec	12 23	11 31	10 11	11 22	

ÉLÉGANTS CHARS PALAIS
sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

Connections à Québec pour Halifax, St. Jean et tous les points sur le chemin de fer international.
Connections à Montréal avec les trains chemins de fer pour Portland, Boston, tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

SECTION ST. LAURENT ET OTTAWA
Laisse Ottawa
G. & Union..... 7 00 a.m. 2 00 p.m.
Arr. à Prescott..... 9 45 a.m. 4 05 p.m.
Laisse Prescott..... 7 00 a.m. 2 05 p.m.
Arr. à Ottawa..... 10 00 a.m. 4 10 p.m.

Connection par le bateau entre Prescott et Ogdensburg pour tous les trains.
La seule ligne directe pour New-York.

La nouvelle ligne entre Ottawa, Toronto et l'Ouest, ouverte le 11 août 1884:
L'Express du jour quitte Ottawa à 12.35 pm
" " Arr. à Toronto à 9.50 pm
" " du soir quitte Ottawa à 11.40 pm
" " Arr. à Toronto à 8.30 am
" " du jour quitte Toronto à 9.25 am
" " Arr. à Ottawa à 6.25 pm
" " du soir quitte Ottawa à 8.00 pm
" " Arr. à Ottawa à 4.38 am

Chars palis élégants sur les trains du jour.
Connections à Smith's Falls pour rockyville et le chemin de fer du Grand Nord.
Départ des trains pour le haut de l'Utica au Black River et ses nombreuses connections pour le sud et l'est.
Ligne directe pour Chicago et tous les points à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest.

Pour les billets, le prix du passage, les sièges dans le char-salon, la table d'écart des trains pour le haut de l'Utica et toutes les autres stations locales et l'information concernant les passagers s'adresser au bureau des billets.
43 RUE SPARKS
D. MCNICOLL
Agent général des passagers.
PARKER
Agent de Billet.
W. WHYTE
Surintendant-général
VANHORN.

PETITE VEROLE!
Ses marques peuvent être effacées.

Maison LEON & Cie.,
51 Tottenham Court Road, LONDRES,
202 rue High, Stratford, Angleterre
Parfumeurs de S. M. la Reine,
Ont inventé et patentié cette préparation, L'OBLETATEUR!
qui efface les marques de la petite verole pour toujours. Son application est simple et inoffensive, ne cause aucune douleur et ne contient rien d'acide nuisible. Prix: \$2.50.

Cheveux Superflus.
Le remède épilatoire de LEON et CIE., enlève en quelques minutes les cheveux superflus sans la moindre douleur; les cheveux ne repoussent jamais. Ce remède est très-simple. Instructions complètes. Remède envoyé par maille. Prix: \$1.00.
GEO. W. SHAW, agent général
219 rue Tremont, Boston, Mass.
21 sept. 1885-1a.

—Faites l'essai de la VALLÉRIE. C'est la meilleure préparation contre la chute des cheveux et la Calvitie. En vente chez C. O. DACIER, Pharmacien, rue d'Orléans

Ameublement de Chambre à Coucher

AVEC
DESSUS EN MARBRE
\$30 SEULEMENT

Aimable lecteur considérez les avantages d'acheter vos
MEUBLES

AUX ENTREPOTS DE VARIÉTÉ 532 ET 534 RUE SUSSEX
JOSEPH BOYDEN

Préserver l'Infaillible
CONFERER LES FIGURES DE
MOUCHES ET MARINGUINS,
DECOUVERT PAR En Missionnaire.
Demandez-le à votre marchand.
524 Rue Sussex, Ottawa.
25 cts LA BOUTEILLE
V.N. Tremblay Agent général



Aucune préparation n'est supérieure au Quina Anti-Diabétique Rocher.
(Gustave de Méliès.) D. DELILIS, le 7 novembre 1882.

ANTI-DIABÉTIQUE ROCHER

Le plus puissant tonique et reconstituant.
Préparation spéciale et souveraine contre le DIABÈTE (Glycosurie, Albuminurie, Anurie, Phosphaturie, etc.) et toutes les nombreuses maladies qui agissent sur la nutrition et qui amènent à leur suite l'affaiblissement des forces, l'exaltation ou la diminution de la sensibilité. D'un goût agréable, d'une conservation indéfinie, aucun médicament ne lui est comparable dans l'Anémie, Convalescences lentes ou difficiles, Fièvres et suites de Fièvres, de quelque nature qu'elles soient, Cachexie, Épuisement par les excès de travail ou de plaisir, Maladies de langueur, Dépôt des aliments Maramme et Consumption, etc., etc. Se supporte mieux et agit plus vite que l'huile de foie de morue chez les Enfants faibles, rachitiques ou scrofulaires.
(VOIR TRAVAUX SPÉCIAUX DU PROFESSEUR JACOUD.)

AVIS TRÈS IMPORTANT
Demandez gratuitement chez tous les Pharmaciens-Dépôtaires l'ÉTUDE intéressante qui indique les Variétés, Causes, Symptômes et traites Conductions du DIABÈTE, que toute personne soumise de sa santé doit lire avec grande attention.
Eviter les Contrefaçons, exiger la marque R. R. et sur chaque flacon le timbre de garantie de l'UNION DES FABRICANTS.
ROCHER, Pharmacien (anciennement rue Parée), actuellement 112, rue de Valenciennes, PARIS à Québec: D'ED. MORIN & Co. — à Montréal: LAVIOLETTE & NELSON.
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES DU CANADA.

APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS
Ils guérissent et préviennent les maladies qui se attachent à l'ÉTUDE du DIABÈTE, telles que: Manganèse d'appétit, Migraine, Constipation, Anémie de Bile, Congestions du Foie, du Panson et du Cerveau, etc. TRES DIMITS ET CONTREFAITS.
Exigez l'étiquette et joignez en 4 couleurs, avec le mot VÉRITABLE, 60 cts (12 boîtes 50 cts) — 37c la boîte (100 grains) dans un double flacon. Québec: P. LA MORIN & Co. — Montréal: LAVIOLETTE & NELSON.
ET PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA.

Injection Cadet
LA PLUS CONNUE
du
Monde entier
POUR GUÉRIR
EN TROIS JOURS
sans aucun autre médicament et sans crainte d'accidents.
PARIS — 7, Boulevard Denain, 7 — PARIS
A Québec: D'ED. MORIN & Co. — à Montréal: LAVIOLETTE & NELSON.
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DU CANADA.

AU PUBLIC DE HULL, CHAUSSURES! CHAUSSURES!!
Hurrah! Hurrah!
Pour le coin des rues PRINCIPALE et DUKE.
Mr. Elzear Fortin a toujours en mains un assortiment considérable de chaussures faites à ordre, telles que Souliers de travail, Bottes, Bottines, qui lui vendra à sacrifice.
Il s'est procuré les services d'ouvriers habiles et compétents, dont la main d'œuvre ne peut être surpassée ailleurs.
Il vient d'importer de Chicago un assortiment de formes pour chaussures d'un système tout nouveau et dont l'élégance ne peut être contestée.
L'emploi dans la confection de ses chaussures les meilleurs matériaux possibles et garantis que tous ceux qui laisseront leur ordre, seront servis à leur pleine et entière satisfaction.
Les prix sont raisonnables.
Et pour les différentes raisons ci-dessus, il espère que le public intelligent de Hull et des environs continuera à lui accorder dans l'avenir le bienveillant patronage dont il a bien voulu le gratifier par le passé.
Venez un. Venez tous.
ELZEAR FORTIN,
Coin des rues Principale et Duke, Hull.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN
DE DIABÈTE DE
CHASSAING
PEPSINE ET DIABASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
15 ans de succès
contre les DIGESTIONS DIFFICILES ou INCOMPLÈTES
DYSPEPSIE, GASTRALGIE,
PÉRIE, ÉRYTHÈME ET DES DOIGES,
AMARISSEMENT, CONSTIPATION,
CONVALESCENCES LENTES, VÉRIBLISSEMENT, ETC., ETC.
Paris, 6, Avenue Victoria
et chez tous les Pharmaciens.
Diploé dans toutes les bonnes Pharmacies du Canada.

C. STRATTON
Marchand d'Épicerie
EN GROS ET EN DETAIL
COIN DES RUES
Dalhousie et St Patrick
OTTAWA

M. C. Stratton désire informer les épiciers (voir) — Br. la boutique des épiciers de premier choix à des prix extrêmement bas et livrés à domicile.

NOUVEAU RESTAURANT
Repas à toutes heures,
142 RUE SPARKS.
TABLE DE 1ère CLASSE.
Lunch à Midi, 5 Billets pour \$1.00.
GUSTAVE CHEVRIER, Propriétaire.
Ottawa, 12 mai, 1885.
64

J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMBER VICTORIA,
Vis-à-vis le bureau des Brevets,
OTTAWA, Ont.